

Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2°.
A PARIS, chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, n° 3, et chez Destribles aîné, libraire, rue Saint-Marc, n° 21, près la Bourse.

PRIX :

16 francs pour 3 mois, } Hors du département
32 francs pour 6 mois, } du Rhône, 1 franc de
64 francs pour l'année. } plus par trimestre.

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 1 ^{er} MAI					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS, Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	5 deg. dessus zéro.	70 deg.	695 milli-mètres.	Sud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midivr.	Couch.	Phases.	Age.	
7 heures 20 m.	0 heures 15 m.	4 heures 35 m.			

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 1^{er} février 1840.

La guerre en Orient paraît imminente; Méhémet-Ali a prouvé qu'il savait prendre d'énergiques résolutions, il ne cédera pas. L'Angleterre et la Russie s'unissent pour sa perte, il bravera les ressentiments de l'Angleterre et de la Russie.

Pour se rendre compte de l'attitude de Méhémet-Ali, il faut se rappeler les phases de son étonnante existence. Elevé derrière un comptoir, il a su en sortir pour prendre graduellement une position ascendante; à force d'habileté, d'astuce même et d'audace, il a pris place au nombre des souverains. Toute faiblesse, toute hésitation le poussent fatalement à la mort ou à l'exil; il faut qu'il soit toujours tout-puissant en Egypte et en Syrie, ou qu'il s'apprête à quitter la position éminente qu'il a conquise par quarante ans de combats et d'efforts incessants.

La Turquie, excitée par la Russie, refuse maintenant ce qu'elle aurait accordé sans hésitation après la bataille de Nézib; elle se prépare à de nouvelles hostilités, parce que la main qui la pousse l'entraîne sur les champs de bataille. La Turquie n'y paraîtra pas seule. Que fera la France?

Si les Russes marchent vers Constantinople, nous sommes obligés moralement de débarquer en Egypte un corps d'armée; si les Anglais bombardent la Caire ou Alexandrie, s'ils veulent incendier la flotte de Méhémet-Ali, nos vaisseaux doivent se jeter dans la mêlée, car la cause de l'indépendance de l'Egypte est liée intimement à notre prospérité et à notre dignité. Nous ne devons pas plus souffrir la prépondérance de l'Angleterre sur l'Egypte que celle de la Russie sur Constantinople; il faut, pour régler notre conduite, nous demander que feraient les Anglais si nous, sous un prétexte frivole, nous favorisions la conquête de Constantinople par les Russes, et si, simultanément, nous nous emparions de quelque point important de l'Egypte. Le passé est là qui nous éclaire: le désastre d'Aboukir nous trace impérieusement notre devoir.

Après la bataille de Nézib, nous nous sommes empressés d'intervenir pour faire cesser les hostilités. Nous avons ralenti les succès de l'armée égyptienne; nous avons promis appui aux légitimes prétentions du pacha. Nous sommes liés d'honneur envers lui; l'abandonner serait une lâcheté. La position dans laquelle nous sommes placés est fort grave, nous le savons; elle exige de l'habileté et de la force. Quel que soit l'orgueil britannique, il n'est pas possible cependant qu'il ne s'effraie d'une alliance que nous ferions avec l'Egypte. La guerre plaît à la Russie; c'est par elle qu'elle est arrivée à la puissance et qu'elle a su sortir de son obscurité. Mais l'Angleterre n'a pas trop à se louer d'avoir si souvent guerroyé. En ce moment, elle supporte les déplorables effets de la politique de Pitt; avant de la reprendre, elle fera sans doute de graves réflexions. Ce qui la rend arrogante, c'est notre attitude humble et soumise dans toutes les difficultés extérieures. Nous avons toujours fléchi, toujours cédé.

Qui a voulu la guerre en 1839? la Turquie. Qui a empêché la continuation des hostilités? la France. Qui veut encore la guerre? la Turquie. C'est donc dans l'intérêt de la paix que nous agirions. Il y a un ordre d'idées moral qui

SOUVENIRS D'AFRIQUE.

UNE MAUVAISE RENCONTRE.

Il est des gens qui veulent des émotions à tout prix: les Anglais, par exemple, sont renommés pour leur humeur aventureuse, et l'on en a vu s'exposer de gâté de cœur à des dangers imminents, pour faire trêve à la monotonie de leur vie, pour retremper dans des émotions saisissantes leur humeur triste et mélancolique. Je ne sais si un tel remède est bon contre le spleen: je laisse aux gens plus instruits que moi dans la connaissance du cœur humain, de décider cette question.

Toujours est-il que je ne partage pas la manie de ces coureurs d'aventures qui journellement quittent le sol humide et froid de l'Angleterre pour assister comme acteurs, dans les gorges de l'Apennin, à des scènes de brigands; il faut avant tout, quand on est possédé de cette rage, avoir assez de fortune pour faire l'abandon bénévole de sa bourse ou de sa montre aux bandits, qui, au dire de bien des personnes dignes de foi, ne sont pas si diaboliques qu'ils sont noirs. Ce seul motif m'aurait tenu en garde contre une pareille fantaisie, attendu que je n'ai jamais connu le superflu, mais que bien souvent, au contraire, j'ai manqué du strict nécessaire.

Cependant, quoique ne cherchant pas d'aventures, il m'en est advenu parfois d'assez piquantes, parfois aussi d'assez terribles, pour ne pas souhaiter d'en être gratifié de semblables par la suite.

Celle que je vais raconter est encore présente à ma mémoire; d'abord elle est récente, et puis elle est si riche d'émotions que de ma vie je ne l'oublierai. La voici.

Campé dans la plaine de Messerghin, point militaire éloigné d'Oran de quatre lieues environ, le régiment de spahis dont je faisais partie n'était pas encore installé complètement dans cette position. Les escadrons de guerre étaient au camp, tandis que l'état-major habitait la ville. Chaque jour de prêt, les maréchaux-dés-logis-chefs des quatre escadrons détachés étaient obligés de se rendre à Oran, pour recevoir la solde des mains du capitaine trésorier, et de revenir ensuite pour payer la troupe.

Bien que nous fussions en pleine paix, et que les communications du camp à la ville fussent aussi sûres qu'on pouvait le désirer, le colonel avait donné l'ordre que les quatre maréchaux-dés-logis-chefs partissent ensemble, pour éviter aux nombreux

nous fait un devoir de soutenir Méhémet-Ali. Les traités de 1815 ont affaibli la France et l'ont fait descendre du haut rang qu'elle occupait. Depuis cette fatale époque nous n'avons pas su nous placer dans la position qui nous appartient comme peuple guerrier et comme peuple civilisateur. Voici l'Angleterre qui paraît fatiguée du repos du monde, qui menace de le troubler par ambition; la laisserons-nous à tant d'invasions successives ajouter ceux qu'elle médite sur l'Egypte? le pouvons-nous sans nous déconsidérer? Si nous hésitons, nous ne comptons plus dans les congrès des rois; tout s'y fera sans nous, contre nous et souvent même par nous. Une pareille existence ne serait pas tolérable pour la France. Si des hommes avides de repos et repus de richesses se sentent assez d'impudeur pour souffrir que nous descendions encore, le pays ne doit pas le permettre.

Il est cependant un terme à toutes choses. En 1831, quand les patriotes voulaient la guerre, que disaient MM. Thiers, Périer et Sébastiani? « Prenez garde de vous engager dans une guerre de propagande; elle sera dangereuse pour la sécurité du pays, et en tout cas jamais profitable. » Puis ils se complaisaient à parler de l'attitude que la France saurait prendre dans une question d'intérêt. Aujourd'hui il ne s'agit plus d'une guerre de propagande, mais d'une guerre d'intérêt. Le moment est venu de déployer de l'énergie; l'Europe, si nous soutenons Méhémet-Ali, ne nous accusera pas de turbulence, elle ne nous reprochera pas même de faire la guerre dans des vues ambitieuses, car, en intervenant, nous nous posons encore en défenseurs de l'équilibre européen, nous agissons en vertu même du principe de conservation.

L'Egypte ne peut pas être vassale de l'Angleterre sans que la France ne se déconsidère à jamais; et, après cette nouvelle humiliation, où s'arrêteraient ses prétentions? Après nous avoir prodigué l'insulte, elle essaierait aussi de la violence, et la guerre deviendrait une nécessité tellement pressante qu'il faudrait l'accepter. Qu'on le sache bien, le jour où le cabinet de Londres commencera la guerre contre l'Egypte, c'est qu'il aura bien la volonté de la faire aussi à la France; c'est qu'il aura le dessein de détruire encore la seule marine qui lui porte ombrage.

Si la guerre est nécessaire à notre dignité, sachons donc l'accepter en temps opportun, et n'attendons pas qu'elle nous soit imposée.

Mettons enfin un terme aux envahissements d'une nation qui ne veut de liberté civile que pour elle, et qui s'accommoderait de l'esclavage chez les autres peuples, pourvu qu'elle en tire profit.

Le ministère du 12 mai se préoccupe gravement de la question d'Orient, nous le concevons. Il paraît favoriser les intérêts de Méhémet-Ali, et sur ce point il se montre d'accord avec l'opinion publique; or, à la cour, on n'a pas de parti pris, on veut encore de nouvelles concessions.

M. Sébastiani n'est pas un ambassadeur sérieux; sa soumission aux ordres du roi fait toute sa force. Le ministère, en face de la situation générale, a songé à son remplacement. Louis-Philippe s'en est alarmé. Jamais le gouvernement personnel ne s'est mieux révélé. Il a fallu, pour qu'il donnât son adhésion au remplacement de M. Sébastiani,

Arabes que l'on rencontrait à tous moments sur les routes la tentation de nous enlever la paie du régiment.

Cette mesure était sage, car, toujours escortés par nos ordonnances, nous n'avions aucun danger à courir; huit hommes bien armés et bien montés présentaient assurément une force suffisante pour tenir en respect les maraudeurs des Beni-Amer, que le hasard pouvait amener sur nos pas.

Par une circonstance indépendante de ma volonté, il arriva qu'un jour de prêt, je ne pus partir avec mes camarades. L'arrivée à Oran d'un ancien disciple, comme moi enrôlé volontaire sous les drapeaux et venu en Afrique pour fuir la monotonie de la vie de garnison, m'avait retenu en ville plus tard que de coutume.

Nous ne nous étions vus depuis long-temps; c'était pour moi un devoir de traiter cet ami, car on ne cause jamais si bien de son pays que le verre à la main. Je tenais à lui prouver que, quoique dans un pays à peu près sauvage, on pouvait néanmoins s'y procurer toutes les douceurs de la vie. J'avais donc commandé, en son honneur, un dîner délicat chez le plus fameux traiteur d'Oran.

Les vins n'avaient pas été épargnés, le champagne surtout. Aussi nos têtes s'étaient-elles échauffées à force de nous porter des santés en souvenir de la France.

Quelque pénible que fût pour moi le moment de la séparation, j'avais cependant conservé assez de raison pour ne pas perdre de vue mon devoir. Nous nous séparâmes en nous disant: Au revoir. Et sautant sur mon cheval que mon spahis tenait en main à la porte de l'hôtel, je partis au galop pour le camp de Messerghin, non sans faire crier après moi maints individus que ma course précipitée dans la principale rue d'Oran avait failli renverser.

Jusqu'à ce que nous eussions atteint le blockhaus du ravin, dernière limite de la place, je ne cessai de tourmenter mon pauvre cheval qui, docile à l'éperon, semblait avoir des ailes. Il fallut nous arrêter au *qui vive* de la sentinelle placée en vedette; mais bientôt nous reprîmes notre course, en faisant des temps d'arrêt pour laisser souffler nos montures.

Le grand air et la rapidité du voyage m'avaient un peu calmé. Arrivé sur un mamelon qui domine la plaine du côté du Figuier, dans la direction du lac Seghba, je mis mon cheval au pas, et

que le ministère tout entier le menaçât de donner sa démission.

Le moment n'est pas venu de nous expliquer complètement sur les causes qui ont déterminé le ministère du 12 mai à pousser M. Guizot à l'ambassade de Londres; on peut croire avec raison qu'il a été mu par quelque envie d'éloigner de Paris un compétiteur dangereux; les résistances du roi nous indiquent une divergence notable entre ses vues et celles de son ministère.

M. Thiers, en 1836, voulait l'intervention en Espagne; sur cette question il s'est trouvé en désaccord avec le roi, et M. Thiers a été forcé à la retraite. En ce moment, le maréchal Soult se trouve également en désaccord avec le roi; qui cédera? Si le maréchal se retire, il sera donc alors incontestable que nous n'avons que les apparences du gouvernement constitutionnel, que les chambres ne sont que des machines à voter le budget, et que, de fait, la royauté absorbe tout le pouvoir; mais alors il sera également démontré que les ministres ne sont que des agents sans volonté, dès lors sans responsabilité morale envers le pays, et l'on ne s'étonnera pas si la presse, malgré les lois de septembre, remonte jusqu'au trône pour indiquer la source de notre abaissement.

Chronique Lyonnaise.

Les listes pour les élections communales n'ont pas encore été affichées à Lyon, bien qu'elles l'aient été par toute la France, en vertu de la loi qui ordonne leur publication dans les premiers jours de janvier.

Plusieurs habitants de Millery (Rhône) nous assurent que M. le maire de cette commune, dans la confection des listes pour les élections communales, n'a pas voulu y porter MM. les officiers de la garde nationale, et qu'il a refusé de faire droit à leurs réclamations à ce sujet.

M. le maire de Millery n'est pas fondé à agir ainsi, et son refus serait une violation de la loi du 21 mars 1831 qui veut, article 11, 2^e paragraphe, que les officiers de la garde nationale soient appelés à l'assemblée des électeurs communaux.

Tant qu'une garde nationale n'est pas dissoute, elle est en activité; tant que les officiers ne sont pas remplacés, ils jouissent des droits que la loi leur donne.

Les officiers de la garde nationale de Millery doivent dans le délai d'un mois, à dater de l'affiche, présenter leur réclamation à la mairie (article 34 de la susdite loi).

Le maire devra prononcer dans le délai de huit jours (article 35), et si les officiers se croient fondés à contester la décision du maire, ils pourront en appeler au préfet qui prononcera en conseil de préfecture et notifiera sa décision, dans le délai d'un mois (article 36).

M. le maire de Millery, pour inscrire les fermiers à qui l'article 14 de la même loi donne le droit de voter, a exigé qu'ils présentassent des baux authentiques. Cette représentation avait d'abord été exigée; mais, depuis, le ministre, reconnaissant que les conventions entre les propriétaires et les fermiers se font le plus souvent par actes sous seings-privés ou même verbalement, et que le droit accordé par l'article 14 deviendrait illusoire, si l'on exigeait la représentation d'un bail authentique, a engagé les autorités, par

mon spahis, qui avait ma pipe appendue à l'arçon de sa selle, me la présenta toute prête.

Ce spahis, qui me servait d'ordonnance depuis mon arrivée au corps, était bien l'être le plus bourru que je connusse. Il m'était sincèrement attaché, mais plus sincèrement encore à mon cheval; aussi lui avais-je laissé prendre un ton de familiarité que ne comportait pas la discipline militaire, mais qu'il avait le bon esprit de n'employer qu'en dehors du service.

— Vous avez mis Maleck dans un bel état, dit-il en flattant de la main l'encolure blanche d'écume de mon cheval. Il lui faudra ce soir un... coup d'étrille! Mais vous vous en moquez pas mal, vous... c'est à moi la peine... Je ne serai donc jamais sous-officier pour cesser une bonne fois de manier l'étrille et la brosse!

— Allons, grognard, fais-moi grâce de tes sermons; tu sais bien que je ne les écoute guère.

Et pour couper court à la conversation dont le début me promettait une avalanche d'exclamations plus grondueuses les unes que les autres, je lui offris un morceau d'amadou allumé pour placer sur la pipe écourtée qu'il tenait à sa bouche. Mon geste fut compris. Mon grognard alluma sa pipe, et tout entier au bonheur d'aspirer la fumée du tabac, il me laissa tranquille.

Nous marchions ainsi de compagnie, fumant tous deux et ne disant mot, lorsqu'à quelques pas devant moi j'aperçus cinq Arabes groupés en cercle près du chemin. Leurs chevaux débridés étaient entravés non loin d'eux, mangeant quelques rares brins d'herbe que le soleil n'avait pas entièrement brûlés.

A leurs burnous blancs, à leurs thumaks (1) de maroquin, je jugeai que c'étaient des chefs. Je connaissais parfaitement tous les scheïks appartenant aux tribus alliées des Douairs et Smélahs. Ceux-là me parurent étrangers, et je pensai avec raison que c'étaient des Beni-Amer qui, au retour du marché, avaient fait une halte de quelques heures pour attendre leurs serviteurs qui sans doute venaient derrière nous, conduisant les bêtes de somme.

En passant près d'eux, je saisis quelques paroles qu'ils échangeaient à notre vue. La phrase qui parvint à mon oreille me donna la mesure de leurs dispositions peu bienveillantes à l'é-

(1) Bottes doubles que les Arabes riches portent à cheval.

les circulaires des 19 juillet et 12 décembre 1831, à opérer l'inscription toutes les fois qu'elles seraient suffisamment assurées de l'existence des baux, soit par la production d'actes sous seings-privés, soit par la seule notoriété. Ce point ne doit plus faire question, et les fermiers que l'on refuserait d'inscrire peuvent réclamer, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

— On lit dans le *Patriote de l'Ain* :
Nous avons aujourd'hui reçu des nouvelles de la pétition de Bourg. Le chiffre des signatures était de quatre cents, et l'on était à peu près certain d'atteindre celui de cinq cents. Déjà se rencontraient parmi les signataires plusieurs conseillers municipaux, trente électeurs censitaires et une partie des officiers de la garde nationale. Presque tous les simples gardes nationaux auxquels la pétition avait été présentée s'étaient empressés de la signer.

Ce résultat ne nous étonne pas. Si la plupart des privilégiés se ressemblent partout, le peuple, de son côté, reste toujours ferme et digne. N'est-il pas bien naturel que le chef-lieu de notre département se trouve par le nombre à la tête des villes qui travaillent à notre commun affranchissement ?

Les listes de la réforme électorale ont déjà atteint : à Bourg, le chiffre de 400 ; à Nantua, celui de 220 ; à Oyonnax, 130.

On ne connaît pas les résultats de Pont-de-Vaux ; mais ils doivent être satisfaisants.

— MM. Adolphe Boulland et Léo Guercy, ingénieur civil de Bordeaux, viennent d'achever la construction du pont de Cordon sur le Rhône, moyennant la concession à eux faite d'un péage de 59 ans 11 mois et d'une subvention de 62,000 f. accordée par l'Etat.

Le pont de Cordon, dont l'érection n'a pas même coûté une année, présente toutes les conditions de force et de grâce qu'on était en droit de lui demander. Les épreuves ont été faites, et tout porte à croire que, dans les premiers jours du mois de février, la circulation y sera librement établie.

Deux travées forment ce pont, et ses câbles de fils de fer, s'appuyant sur la pile à une hauteur de 12 mètres environ, sont attachés aux culées, presque au niveau du tablier. Le logement du receveur, éclairé par des fenêtres taillées à croix dans le style du moyen-âge, se trouve suspendu au-dessus du pont par des massifs en pierres de taille fixés à quatre tourelles octogones qui flanquent les angles de la pile. Au-dessus des tourelles apparaissent d'innocents créneaux, et par-dessous toute cette construction de pierre s'ouvre une arca de en plein cintre de six mètres de hauteur.

D'un autre côté, les arrivages du Midi pourront bientôt, sans doute, parvenir à Genève sans être obligés de toucher à la Savoie en sortant de Seyssel. Grâce à la rectification des côtes de Tullins et de celle de Peyrieux, la route de Valence à Belley, franchissant le pont de Cordon, se trouve parfaitement viable, et la route de Belley à Seyssel, par la France, va bientôt passer de l'état d'étude à celui d'une complète exécution. (Idem.)

— Le sieur P... et la demoiselle M..., qui passe pour être sa concubine, s'étaient réfugiés à Genève, croyant mettre hors de l'atteinte de l'autorité française un vol de marchandises qu'ils avaient consommé ensemble à Clermont ; mais, l'extradition obtenue, ces deux individus viennent d'être livrés, ainsi que les objets volés, à la gendarmerie française. M. le procureur du roi de Gex a fait dresser sous ses yeux un procès-verbal détaillé des objets constatant la nature du vol de P... et de la demoiselle M... Les ballots, fermés avec soin, ont été revêtus du sceau du parquet de Gex, et la correspondance de la gendarmerie a été chargée de ramener à Clermont les délinquants et le corps du délit. Arrivés au bureau de la douane de Bellegarde, les gendarmes ont dû laisser à MM. les douaniers les ballots scellés du sceau du procureur du roi de Gex ; ces employés ont prétendu ne pouvoir s'en rapporter ni au procès-verbal, ni au sceau du procureur du roi, ni aux gendarmes. L'action de la justice est suspendue en France de par la volonté

gard des spahis en général : *Roumi ben meniouk, empchi al krara*. Il me serait difficile de donner la traduction littérale de ces mots ; l'oreille de mes lecteurs aurait trop à en souffrir.

— Au trot ! cria-je à mon spahis. Ces gredins-là, fiers de leur nombre, nous injurient gratuitement. Il me tarde de n'être plus à la portée de leurs insolentes épithètes.

Gros (c'était le nom de mon spahis) me répondit par un juron énergique que l'on pourrait traduire ainsi :

— Ah ! s'ils n'étaient pas cinq, comme je leur ferais rengainer ces paroles !

Puis nous repartîmes rapidement.

Déjà nous avions fait un quart de lieue, lorsque le bruit précipité du galop de plusieurs chevaux arriva jusqu'à nous. Je me retournai aussitôt, et vis nos Beni-Amer qui arrivaient sur nous, le fusil haut et le burnous relevé.

— Attention, Gros ! nous allons avoir du nouveau.

Arrêtant en même temps nos chevaux, nous les attendîmes de pied ferme, laissant la route libre, dans le cas où mes prévisions de crainte se seraient trouvées fausses.

Cette attitude en imposa sans doute aux Arabes, car, arrivés à notre hauteur, ils prirent le pas, comme s'ils eussent voulu faire route de concert avec nous.

Je recommandai à mon spahis de rester en arrière pour surveiller leurs mouvements, et de mon côté je pris la gauche du chemin, me laissant dépasser par deux d'entre eux d'une demi-encolure. De cette manière, j'avais l'œil sur nos nouveaux compagnons de route, et l'avantage de la droite me restait. Bientôt la conversation s'engagea. Celui qui paraissait le chef, à en juger par la propreté de son costume et la richesse de ses armes, m'adressa le premier la parole en langue française ; circonstance fort heureuse pour moi, car on verra tout-à-l'heure que, certain de n'être pas compris, il se réservait le moyen de communiquer avec les siens en arabe, et de comploter ainsi notre perte sans que nous pussions deviner la manière dont ils s'y prendraient pour arriver à leur fin.

Je dois dire, avant tout, que la langue française en usage en Afrique est un composé d'espagnol, d'italien et d'arabe, que tout le monde, après quelque temps de séjour dans le pays, comprend aisément, ce qui établit des relations faciles avec les Arabes qui fréquentent nos marchés.

de MM. les douaniers de Bellegarde ! Cet acte étrange a été signalé à M. le garde-des-seaux. (Idem.)

GYMNASE ÉQUESTRE FRANCONI.

Dimanche 2 février.

Second début de M. Redisha, grotesque anglais.

Quadrille chevaleresque, dansé par huit chevaux.

Flore, Zéphyre et l'Amour, par M^{me} Victor Franconi, M.

Bastien et la jeune Caron.

La Carrière militaire.

La Poste royale, par M. Antonio.

York, cheval sauteur, dressé par M. L. Franconi.

Robert Macaire

Intermèdes des clowns.

Exercices divers.

LISTES DE SOUSCRIPTIONS EN FAVEUR DES OUVRIERS SANS TRAVAIL.

No 62. — Par M. Plassard.

MM. Courvoisy, 5 f. — Plassard, 5 f. — Perrussel, 5 f. — A. Jarrillot, 5 f. — Charles, 50 c. — Pichgru, 1 f. — Mion, 2 f. — Guillard, 3 f. — Fourrier, 1 f. 50 c. — Couturier, 3 f. — Deriard, 5 f. — Gondard jeune, 5 f. — Gondard aîné, 5 f. — Peillon fils, 2 f. — Lisich, 1 f. — E. G., 1 f. 50 c. — Faivre, 1 f. — Jullien cadet, 50 c. — Bardin, 1 f. — B. Tonni, 1 f. — P. Mathieu, 1 f. — B. Jeanes, 1 f. — E. Masské, 50 c. — Jobert, 50 c. — Larue, 1 f. — Pin, 1 f. — Biengard, 50 c. — Cordelet, 50 c. — Moissonnier jeune et Ce, 5 f. — E. Laurent, 50 c. — Marius, 50 c. — B.-L. Godard, commis, 1 f. — Ballandrin, 2 f. — Piévol, 2 f. — Sirard aîné, 5 f. — Dérimon, 2 f. — Berthoz-Courvoisy, 3 f. — Joseph Devoluet, 3 f. — Ch. Saint-Amand, 3 f. — F. Monnet, 2 f. — Ph..., 5 f. — P..., 3 f. — Piot, 2 f. — Canard, 2 f. — Halfen, 2 f. — Eugène Sifflet, 2 f. — Lesselin, 3 f. — Bouchard, 50 c.

Total, 108 fr. 50 c.

No 32. — Par M. Zindel.

MM. Zindel, 20 f. — Boyer-Faure, 5 f. — Brosse, 20 f. — Gros, 5 f. — Badin, Cocherel et Vidal, 10 f. — R. Mestre, 20 f. — Rayon, 20 f. — Richqd, 10 f. — R. Brosse, 10 f. — Lebœuf aîné, 10 f. — Tourton, 5 f. — Charles, 5 f. — Briandas, 5 f.

Total, 145 f.

No 32. — Par M. Audenis.

MM. Barret, 2 f. — Perrenet, 50 c. — Lacarrière, 50 c. — Francallet, 1 f. — Monier, 2 f. — Champart, 1 f. — Champart fils, 40 c. — Audenis, 2 f. — Moyat, 1 f. — C. L., 2 f. — Cravatte, 1 f. — Jouzi, 1 f. — Pidet, 1 f. — J. P. D., 1 f. — Girin, 3 f. — Veysilliez, 3 f. — Ballah, 85 c. — Rousset, 3 f. — Augustin, 2 f. — F. C., 3 f. — Krautz, 2 f. — Champart, 1 f. — Un anonyme, 80 c.

Total, 35 f. 05 c.

No 47. — Par M. Chabana.

MM. Beitz, 1 f. 50 c. — B., 2 f. — Un anonyme, 2 f. — Un anonyme, 2 f. 50 c. — Farge, 2 f.

Total, 10 f.

M. Aragon, 1 f. — MM. les ouvriers chapeliers foulours de la fabrique de MM. Aragon et Robert, 7 f. — MM. les ouvriers chapeliers foulours de la fabrique de M. Chenard, 13 f. 30 c. — MM. les ouvriers chapeliers foulours de la fabrique de M. Rousset, 2 f. 50 c. — MM. les ouvriers chapeliers foulours de la fabrique de M. Perticoz, 4 f. — MM. les ouvriers chapeliers foulours de la fabrique de MM. Dibard frères, 3 f. — MM. les ouvriers chapeliers foulours de la fabrique de M. Dibard père, 2 f. 50 c.

Total, 33 f. 30 c.

No 29. — Par M. Mollard.

Troisième versement, 54 f. 90 c.
Plus tard, on donnera les noms des souscripteurs.

Diverses collectes versées au bureau du Censeur.	
Une dame.....	50 c.
M. Lenoir.....	2 f. 50
Collecte faite dans une noce de prolétaires, chez M. Fage, traiteur, aux Brotteaux....	14 75
Collecte faite dans la loge maçonique l'Asile du Sage.....	302
Total.....	319 75
Total de ce jour.....	706 50
Listes précédentes.....	3,601 02
Total jusqu'à ce jour.....	4,307 52

— Tu es Français ? me dit-il.

— Oui.

— Et l'homme qui est avec toi ?

— Turc de Stamboul.

Je donnai à dessein à mon spahis la qualité de Turc, parce que je connaissais la terreur salutaire, que ces anciens maîtres de l'Algérie avaient su inspirer à tout ce qui est Arabe.

— Turc ! exclama le Beni-Amer.

Et se retournant vers Gros, dont la barbe noire et épaisse, l'œil vif et courroucé, lui donnaient en ce moment quelque ressemblance avec la tête de Méduse, il lui demanda en arabe s'il était bien de Stamboul. A cette demande, Gros ne répondit rien. Cela se conçoit ; il ne savait pas un mot d'arabe. Ne recevant pas de réponse, mon interlocuteur continua à m'adresser de nouvelles questions.

— Quel est ton grade dans les spahis ?

— Sous-officier.

— Tes armes sont belles ; sont-elles à toi ?

— Oui.

— Montre-moi ton sabre.

— Volontiers.

Et en même temps je lui présentai la pointe, tenant fortement ma lame attachée à mon poignet par la dragonne. Evidemment il dut voir que j'étais sur mes gardes, et que, tout en accédant à ses desirs, je lui prouvais que je n'étais pas assez simple pour me dessaisir d'une arme dont la longueur plus que raisonnable (c'était une demi-latte) et le tranchant affilé devaient produire un certain effet sur son esprit.

De son côté, Gros avait dégagé sa lame du fourreau, et, tenant son fusil armé, il était prêt à tout événement.

Mon interlocuteur resta muet quelques instants. Il m'examina de la tête aux pieds ; ses regards se portaient surtout sur mon cheval dont les formes saillantes, les jambes grêles et nerveuses, l'encolure fière et redressée, semblaient lui donner des idées de convoitise.

Je l'avouerais, ce voisinage de cinq Arabes armés jusqu'aux dents, qui, malgré moi, me faisaient une escorte, comme l'escorte d'honneur d'un général, me souriait peu. Complètement remis de l'exaltation factice que le champagne m'avait donnée, je jugeai les choses de sang-froid et j'étais forcé d'avouer en si-

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Voici les nouvelles que nous a apportées le bateau à vapeur le Styx, arrivé à Toulon :

ALGER, le 25 janvier 1840. — Notre port continue à présenter un aspect très-animé par le départ et l'arrivée des navires, le débarquement des troupes, des chevaux et du matériel. Nous avons vu successivement arriver cette semaine le bateau à vapeur le Papin, venant de Gigelly, où il avait transporté 4 compagnies de la légion étrangère, et d'où il ramène un bataillon du même corps ; le bateau à vapeur le Styx, venant de Bone avec des militaires isolés ; le brick l'Euryale, venant d'Oran, où il a été remplacé par le Dragon. Ce bâtiment s'est approché à une très-petite distance de Cherchel et a lancé contre cette ville 250 boulets ; la brise était bonne, le brick est resté à la voile et a si bien lancé ses bordées qu'il a fait de grands ravages. Les Arabes ont envoyé quelques balles à bord, mais personne n'a été atteint. Le brick le Dragon avait été chargé de cette mission, mais le mauvais temps ne lui avait pas permis de la remplir. Le bateau à vapeur le Cocyle, venant de Toulon, avec 400 passagers militaires, appartenant aux 8^e chasseurs, 2^e du génie, 10^e d'artillerie, 13^e et 14^e d'infanterie, et une centaine d'autres ; le Tartare, venant de Bone, avec 500 hommes du 17^e léger qui étaient restés à Constantine lors de l'expédition des Bibans ; le bateau à vapeur la Chimère, venant d'Oran, et le bateau à vapeur le Vautour, venant de Gigelly, avec 100 passagers militaires, sont aussi tous arrivés ici.

Autre lettre d'Alger.

En attendant l'ouverture de la prochaine campagne, M. le maréchal Valée vient de prendre des mesures pour l'organisation militaire du territoire d'Alger. Cette province se trouve placée sous le commandement de M. le maréchal-de-camp Corbin, qui correspondra directement avec le maréchal. Il aura sous ses ordres la place d'Alger et les forts qui en dépendent, les troupes formant la garnison d'Alger et des forts, les corps hors ligne, les dépôts des corps stationnés dans la province ; son autorité s'étendra successivement sur les parties de la province où les troupes endivisionnées cesseront d'être cantonnées. Ce commandement sera uniquement militaire et ne s'étendra en aucune manière sur les services civils. Le commandant de la place d'Alger aura sous ses ordres immédiats les corps hors ligne, et exercera à leur égard toute l'autorité d'un chef de corps. Il n'y aura, pour le corps d'armée réuni dans la province d'Alger, que deux conseils de guerre et un conseil de révision qui siégeront à Alger, et dont les membres seront nommés par le commandant du territoire. Dans les provinces de Constantine et d'Oran, quel que soit le nombre des divisions organisées, il n'y aura également que deux conseils de guerre et un de révision par province ; les membres en seront nommés par le commandant de la province.

Le colonel Korte a pris le commandement du 2^e régiment de cavalerie de marche, placé sous les ordres directs du général Dampierre ; le chef d'escadron Dubern commandera la cavalerie de la 2^e division. M. de Rumigny a pris le commandement de la 1^{re} brigade de la 2^e division ; le général Rostolan, celui de la 2^e brigade, même division.

La première brigade se compose des 3^e léger et 48^e de ligne, et la seconde du 58^e de ligne et de la légion étrangère. Les troupes resteront provisoirement dans les positions qu'elles occupent actuellement. Des ordres spéciaux de mouvements leur seront adressés, lorsque les régiments devront prendre leur place de bataille.

Nous n'avons à vous signaler aujourd'hui aucun événement important. Les troupes d'Abd-el-Kader sont toujours au pied du versant méridional de l'Atlas. Tout est tranquille dans les provinces d'Oran et de Constantine.

Autre lettre d'Alger, le 25.

On ne voit plus les Arabes nulle part, et Abd-el-Kader déman le au gouvernement des infidèles paix et miséricorde. Plusieurs de ses envoyés ont été congédiés par le maréchal sans réponse. Tout est tranquille à Blidah et aux environs, et les relations entre les camps ne sont plus interceptées. Plusieurs colons, propriétaires de terres dans la plaine, se proposent de retourner bientôt à leurs fermes pour en relever les ruines et reprendre leurs travaux agricoles. Mais qui leur garantira la sécurité ? Le maréchal professe une telle antipathie pour les pauvres colons qu'il ne faut pas s'attendre à une protection efficace. Cependant aucun d'entre eux n'a reculé devant le danger. Tous étaient prêts à se défendre ; mais il fallait leur fournir les moyens, et on les laissait manquer d'armes, de munitions de guerre et de provisions de bouche.

Je vous ai dit que chaque bâtiment de guerre, allant d'Alger à Oran, est tenu de s'arrêter devant Cherchel et de tirer une

lance que les chances n'étaient pas pour nous. J'étais inquiet. Toutelois, je me contenais assez pour ne laisser paraître sur mon visage aucune trace d'émotion ; car, si les Arabes avaient pu saisir sur mes traits un indice de crainte, c'en était fait de nous. Adieu la paie de mes braves spahis qui devaient attendre mon arrivée avec tant d'impatience. J'affectais donc un air tranquille, et pourtant, si ces coquins de Beni-Amer avaient pu lire dans mon ame, ils auraient vu, à n'en pas douter, que j'étais loin d'être à mon aise ; c'est qu'aussi c'était une bien triste position que la mienne !

Eloigné de tout secours, perdu au milieu d'un chemin dont les sinuosités ne me permettaient pas de voir à trente pas au devant de moi, et n'ayant d'espoir qu'au hasard, chose bien éphémère en pareille circonstance, j'avais un sujet de réflexion qui n'était rien moins que gai. Cependant cette incertitude était cent fois plus horrible que la réalité, quelle qu'elle pût être ; elle cessa bientôt.

Mes compagnons de route, comptant sur mon ignorance de la langue arabe, ne se gênèrent en aucune façon pour comploter en ma présence. Infâmes Beni-Amer ! je crois encore entendre vos abominables paroles, et je fais des vœux bien sincères pour que l'expédition qui se prépare en ce moment fournisse à mes ex-compagnons d'armes l'occasion de vous faire payer cher les tranches horribles dans lesquelles vous m'avez jeté. Au détour du chemin, disant l'un de ces brigands, le même qui m'avait fait subir la torture de son interrogatoire, je pousserai un cri. Alors trois de vous ferez votre affaire du Turc ; quant au Français, — c'était moi, à n'en pas douter, qu'il désignait ainsi, — moi et Mahomet-Bekir nous saurons bien en venir à bout.

— Alerte, Gros ! dis-je à mon spahis de l'air le plus tranquille que je pus ; ces gredins-là veulent nous assassiner au détour du chemin. Ne nous laissons pas prévenir. Quand tu entendras l'explosion de mon pistolet, fais feu, et que le ciel donne des ailes à nos chevaux, c'est le seul espoir qui nous reste.

Puis, armant, sans être aperçu, mon pistolet contenu dans ma fonte droite, je fis faire avec la rapidité de l'éclair un écart à mon brave Maleck, et lui enfonçai mes éperons dans le ventre, en lâchant contre mon ennemi la détente de mon pistolet.

certaines quantités de coups de canon pour punir cette ville de son acte de piraterie contre le brick *le Frédéric-Adolphe*. Cela s'exécute; mais ce qu'il est bon d'observer, c'est qu'après avoir démolé Cherchel on occupera les ruines de ce port, tandis qu'on pourrait aujourd'hui s'y installer convenablement.

ORAN, le 21 janvier. — Les Arabes n'ont pas osé nous attaquer; ils ont été devant les reconnaissances poussées au-delà de Misserghin par le général Guéh-neuc. Le 17, ils s'avancèrent cependant jusqu'en deçà de Sidi-Bouamer, à une demi-lieue du fort Mers-el-Kibir; ils avaient déjà dépouillé quelques bergers et des femmes de nos Arabes auxiliaires, et s'emparaient des troupeaux. Aux premiers coups de fusil tirés par les gardiens des bestiaux, le général Mustapha sortit d'Oran avec ses cavaliers; il atteignit l'ennemi, le chargea vigoureusement, et le força à prendre la fuite et à abandonner les troupeaux. La générale battit en ville, les troupes prirent les armes, et le général se porta avec elles à Misserghin pour soutenir les cavaliers de Mustapha. Le secrétaire du général arabe, atteint d'un coup de feu à la poitrine, est mort; deux autres de nos alliés ont été blessés. L'ennemi a eu quelques hommes tués et blessés.

Paris, 30 janvier 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La chambre a procédé aujourd'hui, dans ses bureaux, à l'examen du projet de loi qui tend à accorder à M. le duc de Nemours une dotation de 500,000 fr. de rentes, à sa femme, en cas de mort de son mari, un douaire de 300,000 f., et à tous deux, pour se mettre en ménage, 500,000 f. comptant. C'était encore une épreuve qui pouvait faire juger de l'esprit politique de la chambre, que l'examen de cette loi contre laquelle toute la presse départementale proteste si unanimement, que le pays repousse avec un dégoût qui devrait faire rougir ceux qui n'ont pas craint de la présenter, et qui en définitive tournera peu à l'honneur et à la considération de la royauté que ses amis semblent prendre à tâche de dépouiller de tout le prestige qui l'entoure. Cette épreuve ne tournera pas non plus à l'avantage de la chambre, car la discussion qui a eu lieu dans les bureaux, aussi bien que les résultats qui l'ont suivie, ont prouvé qu'elle ne savait pas mieux défendre la fortune que les intérêts politiques du pays.

Voici les noms des commissaires qui ont été désignés pour examiner ou plutôt pour voter d'enthousiasme le projet de loi.

- 1^{er} bureau, M. Quesnault.
- 2^e — M. Moreau (de la Meurthe).
- 3^e — M. Péto.
- 4^e — M. F. Delessert.
- 5^e — M. de Grammont.
- 6^e — M. Barrot.
- 7^e — M. Martel.
- 8^e — M. Lherbette.
- 9^e — M. Amilbau.

Si vous retranchez de cette commission MM. de Grammont et Lherbette, qui se sont bien nettement prononcés contre le projet de loi, il restera sept membres dont le vote, à l'exception peut-être de celui de M. Odilon Barrot, est bien certainement acquis aux déprédations de la liste civile. On s'étonnera sans doute de nous entendre nous exprimer ainsi sur M. Odilon Barrot; mais c'est que, dans son bureau, M. Barrot a parlé de la loi présentée avec une mollesse qui a surpris ses amis eux-mêmes. M. Barrot, se lançant, comme c'est son habitude, dans des généralités, a déclaré que la question lui paraissait fort grave; que la loi était impolitique en ce sens que les circonstances dans lesquelles se trouve le pays nécessitaient la concentration de ses ressources sur des intérêts plus sérieux; qu'il était à souhaiter que le ministère comprit la faute qu'il avait faite et qu'il retirât son projet. Quant à le rejeter, M. Barrot n'a voulu prendre aucun engagement, et il en a été bientôt récompensé par une dizaine de voix de la cour qui se sont réunies à celles de ses amis pour le nommer commissaire. La conduite de M. Barrot nous afflige et elle

Surpris à l'improviste par cette attaque combinée, les Beni-Amer durent hésiter un instant avant de nous poursuivre, car nous pûmes gagner une centaine de pas sur eux avant qu'ils ne commencent à faire feu à leur tour; mais leurs coups mal ajustés n'arrivèrent pas au but; leurs balles nous passèrent à côté en sifflant, tandis que nos chevaux, animés par l'explosion des armes à feu, semblaient dévorer l'espace.

Penché de tout mon corps sur l'encolure de Maleck afin de donner moins de prise aux Arabes, je ne distinguais rien devant moi, lorsque Gros s'écria d'une voix de stentor:

— Des jambes! des jambes, camarades! si vous n'arrivez vite, nous sommes flambés!

Quelle ne fut pas ma joie et mon bonheur lorsque j'aperçus, sur la crête de la colline que nous gravissions, une patrouille de spahis dont les burnous rouges se dessinaient dans le lointain!

Attirés par le bruit de la fusillade, ils arrivaient vers nous au galop de charge, cachés à nos assaillants par un coude de la route où ceux-ci n'étaient pas encore parvenus.

Oh! alors, de poursuivis nous devînmes poursuivants, et tournant bride, nous commençâmes la chasse; mais les Beni-Amer ne tardèrent pas à s'apercevoir que la chance avait tourné; ils cessèrent bientôt de prendre l'offensive, et cette fois, plus désireux de nous fuir qu'ils ne l'avaient été de nous atteindre, ils abandonnèrent la route de Messerghin pour se jeter sur la gauche, dans la direction du lac Salé. En vain cherchâmes-nous à les atteindre; ils avaient sur nous trop d'avance. Nous nous bornâmes à leur envoyer quelques balles perdues, et brisés par la fatigue de cette course au clocher, nous reprîmes ensemble le chemin du camp.

Je me gardai bien, à l'arrivée, de raconter mon aventure, car le commandant, tout en compatissant aux dangers que je venais de courir, m'aurait certainement envoyé à la salle de police pour avoir enfreint les ordres du colonel relatifs au départ des détachements venant d'Oran.

Mes sauveurs furent largement gratifiés par moi de petits verres et de tasses de café, et, encore tout ému de l'événement, je me livrai aux opérations de la soldate, tandis que Gros, toujours bourru et grondeur, allait à l'écurie faire donner à nos chevaux double ration d'orge et s'apprêtait à les bouchonner avec toute la sollicitude d'une mère pour ses enfants.

VICTOR D...Y. (Courrier de Bordeaux.)

affligera le pays. N'était-ce donc pas assez d'avoir dernièrement déserté la réforme électorale? Fallait-il que, pour se rendre possible, M. Barrot en vint à accepter aujourd'hui des lois de dotation aussi odieuses qu'ignobles, et contre lesquelles l'opinion publique se prononcera de plus en plus, car il est impossible de ne pas les considérer comme une des hontes de notre époque?

La discussion a, du reste, fourni à un jeune et courageux député, M. Delespaul, l'occasion de produire un document qui prouve que les souverains absolus, sous certains rapports, valent bien les rois constitutionnels. Ce document est une ordonnance du roi de Prusse ainsi conçue:

« Le mariage de ma fille la princesse Alexandrine de Prusse avec le grand-duc héréditaire de Meklenbourg-Schwirin a donné lieu à la question de savoir s'il y a lieu à exiger la contribution usitée en cas de mariage de princesses de ma maison royale. J'ai arrêté, ainsi que je l'ai déjà établi lors du mariage de ma fille la princesse Charlotte de Prusse et de ma nièce la princesse Frédérique de Prusse, de dispenser mes fidèles sujets pour cette fois de cette contribution, par grâce et indulgence, sans tirer à conséquence, et réservant à mes successeurs et à la couronne tous les droits pour l'avenir. J'ai la confiance que mes sujets reconnaîtront avec gratitude ce témoignage de ma grâce et bienveillance. Vous porterez le présent arrêté à la connaissance des régences dans les provinces et pays où vous le jugerez convenable, et les régences lui donneront la publicité nécessaire. »

A trois reprises, Frédéric-Guillaume a fait preuve de la même générosité, c'est-à-dire qu'il a constamment refusé d'user des droits qui lui appartenaient, et cependant, en Prusse, il n'y a pas de liste civile, et le budget de l'état ne contient rien au profit du roi et de sa famille. Il n'existe que des domaines de la couronne dont les revenus suffisent à leurs besoins, bien qu'ils n'excèdent guère quatre ou cinq millions.

— En France, le refus d'une dotation à M. de Nemours n'aurait pas besoin d'un vain prétexte d'opposition pour se justifier. La situation du pays parle assez haut contre cette détestable prodigalité des deniers publics. En Angleterre, si la couronne est moins riche qu'en France, le peuple n'est guère plus heureux, et aucune misère parmi nous n'est comparable à celle de l'Irlande. Nous regrettons donc que ce soit seulement le parti tory qui se montre hostile à l'allocation de 50,000 liv. sterl. de revenu demandée par le ministre John Russell pour le futur mari de la reine Victoria. Ce parti, d'après le *Morning-Post*, pense que 30,000 liv. seront bien suffisantes, et a dû présenter une motion à ce sujet.

— On s'est fort égayé ces jours-ci sur le désintéressement de M. Cousin qui vient de renoncer à toutes les places purement honorifiques. M. Cousin pense, comme Petit-Jean, que sans argent l'honneur n'est qu'une maladie; aussi s'est-il empressé de se défaire de toutes ses charges sans bénéfices, et n'a gardé que les bénéfices sans charges; car on ne peut guère appeler autrement les quatre places qu'il ne remplit pas ou qu'il fait remplir, et qui lui rapportent le chiffre assez rond de 24,000 fr., savoir: membre du conseil d'instruction publique, 12,000 fr.; professeur à l'école normale, 5,000 fr.; professeur à la Sorbonne, 6,000 fr.; membre de l'Académie française, 1,000 fr.

Quant à la place de conseiller-d'état en service extraordinaire et à sa place de secrétaire du conseil d'instruction publique, qui n'étaient que des titres vains, sans la moindre participation au budget, M. Cousin s'en est débarrassé. Cependant il lui reste une place qui n'est pas rétribuée et qu'il a gardée, c'est celle de pair de France. Quelques mauvaises langues assurent que pour M. Cousin ce n'est pas un titre aussi vain qu'on pourrait le croire.

— Le *Courrier de Paris*, journal à bon marché depuis quelques semaines, cesse momentanément de paraître, et c'est le *Capitole* qui est chargé de desservir ses abonnés. Comme le *Courrier de Paris* se propose de revenir sur l'eau, cette obligeance de la feuille de M. Charles Durand ne sera sans doute qu'un prêt pour un rendu.

— Ces jours derniers, l'honorable M. Fulchiron avait diné au château; c'était peu de jours après la présentation de l'adresse, et on se plaignait tout haut à table de quelques pensées qu'on n'aurait pas voulu y trouver, malgré sa pâleur et sa bénignité. Le lendemain, le député de Lyon, encore tout ému des récriminations sorties d'une bouche auguste, en témoignait son regret avec une expansion digne de son dévouement, au milieu d'un groupe de députés réunis dans la salle des conférences, et il ajoutait de l'air le plus lamentable: « C'est un grand tort qu'on a eu de faire rédiger l'adresse par un homme d'esprit. » Sur ces entrefaites, M. V. s'approcha du groupe, attiré par les jérémiades de son collègue, et prenant à part M. Guizot, lui demanda de quoi il était question. « Ce n'est rien, répondit le caustique doctrinaire; c'est Fulchiron qui se plaint de n'avoir pas été nommé rédacteur de l'adresse. »

BULLETIN DE LA BOURSE DU 30 JANVIER.

Peu d'affaires avant l'ouverture; la rente était à 80 80, et c'est à ce prix qu'elle a ouvert au parquet. Pendant toute la bourse la rente est restée fixée à ce cours, et elle était plutôt offerte que demandée. On a même donné à 80 75 au parquet. Le dernier cours a été 80 80.

A quatre heures, la rente était à 80 82 1/2.

Le projet de dotation du duc de Nemours a trouvé dans la presse départementale des adversaires aussi indignés que dans la presse parisienne.

Quoi! s'écrie le *Journal du Loiret*, au moment où l'on accuse des déficits de 60 et de 80 millions et où on en prévoit de 200 millions, on ose demander 500,000 fr. de rente à M. de Nemours, 500,000 fr. d'épingles à M. de Nemours, 300,000 fr. de douaire à Mme de Nemours! Quelle effronterie! Ni le désordre qu'une administration inhabile et corrompue a jeté dans nos finances, ni les désastres de notre industrie, ni la faim qui tue lentement des milliers de Français réduits par ces désastres à la dernière

misère, n'ont touché la rapacité de la cour! En vain on a signalé la richesse du domaine privé, l'opulence de la liste civile, la cour est aussi inaccessible à la pudeur qu'à la pitié; elle demande, elle demande encore, elle demandera tant qu'elle aura un prétexte; elle ne se lassera qu'après avoir été ignominieusement repoussée.

Le ministre parle de récompenser les services, le dévouement de M. de Nemours. Quels services a-t-il rendus? Où a-t-il montré son dévouement? Est-ce en foulant aux pieds les lois de son pays? Est-ce en usurpant un grade qui était dû à des services rendus, à des blessures glorieuses, à une capacité constatée sur les champs de bataille? Est-ce en se mettant ainsi par l'illégalité à la tête de cette bande d'officiers de cour, dont l'avancement immérité scandalise l'armée? Veut-on récompenser son courage? mais où en a-t-il montré, et depuis quand récompense-t-on le simple courage en France, surtout lorsqu'il s'allie à un mépris de toutes les convenances et des lois?

Extérieur.

ESPAGNE. — MADRID, le 22 janvier. — Comme je vous l'ai déjà annoncé, malgré les bruits malveillants qui avaient été répandus, la capitale n'a cessé d'être tranquille durant les élections. Nous touchons au dernier jour, et tout fait prévoir qu'il se passera sans événement. Le parti progressiste, qu'on accusait de vouloir fomenter des troubles afin d'intimider ses adversaires, a donné le premier l'exemple d'une sagesse vraiment remarquable. Ainsi la population a vu nombre de carlistes, faisant cause commune avec les modérés, aller déposer leurs votes dans l'urne, sans qu'il soit venu à l'idée de personne de les inquiéter ou de les insulter. C'est un grand progrès opéré dans nos mœurs. A une autre époque, cette alliance eût été l'occasion de manifestations bruyantes; mais aujourd'hui la liberté du vote a été si bien comprise de tout le monde, que chacun a pu exprimer son opinion avec une entière sécurité.

Le ministère ne paraît pas encore abandonner la lice. Cependant un membre du cabinet, s'entretenant avant-hier avec un de ses amis, lui a dit qu'il comptait se retirer dans une quinzaine de jours. Lorsque ce propos a été tenu, il est à croire que le gouvernement ne connaissait pas les nouvelles qu'il a dû recevoir depuis, car Avila, Valladolid, Guadalajara et Tolède ont voté dans le sens des modérés. Si le ministère se décide à la retraite, ce ne sera que lorsque le résultat général des élections des provinces lui aura enlevé tout espoir.

A Madrid, les suffrages obtenus par les deux partis se résument comme suit:

Les progressistes.	3,952
Les modérés.	1,932
Différence.	2,020

On continue à s'entretenir ici de la nouvelle de la mort de Cabrera. Une personne qui écrit du Bas Aragon prétend que ce partisan a rendu le dernier soupir pendant son trajet d'Hervès à Morella où il avait été transporté, et que les réjouissances qui ont eu lieu dans cette dernière ville avaient eu pour but de tromper les habitants et de relever leur moral qui était extrêmement affaibli.

Je persiste à croire, malgré cette assertion, que Cabrera existe encore. A coup sûr, si sa mort était réelle, le gouvernement qui ne manque pas d'agents se serait empressé de nous l'apprendre par la *Gazette officielle*; or, celle-ci n'a pas dit un seul mot sur un semblable événement. (Sentinelle.)

ANGLETERRE. — Nous recevons ce matin les journaux anglais du 27 janvier. Ceux du 28 sont encore en retard.

Une réunion de chartistes a eu lieu à New-Castle lundi dernier. M. Ayre a excité ses amis à empêcher la mort de Frost, et comme on l'applaudissait: « Les applaudissements ne servent à rien, s'est-il écrié. Ce ne sont pas des applaudissements que je vous demande, c'est de vous voir tous réunis en un effort commun pour sauver la vie de Frost. On a dit que les chartistes étaient des hommes altérés de sang; mais je défie le gouvernement, je défie nos ennemis, je défie qui que ce soit de me citer une seule circonstance dans laquelle les chartistes aient désiré ôter la vie à un seul individu. »

L'orateur a rappelé ensuite les longs jours de misère et de privations qu'a eu à supporter le peuple, les déploiements de force physique faits contre les malheureux ouvriers, enfin la condamnation à mort de Frost.

« J'ai horreur du sang humain, ajoute-t-il, et je ne puis me représenter sans frémir l'exécution de cette cruelle sentence. Un homme doit être pendu, son corps doit être déchiré, et peut-être chaque quartier de ce corps sanglant sera-t-il envoyé dans les quatre points cardinaux du pays. Je ne saurais assez appeler l'attention de mes compatriotes sur de pareils actes d'une horrible cruauté; et plutôt que de le souffrir, j'aimerais mieux voir pendus lord Melbourne et le prince Albert lui-même. »

Le reste de l'allocation, vraie ou exagérée par la feuille tory, est assez violent. Néanmoins, M. Ayre propose d'adresser une pétition collective à la reine en faveur de Frost, avec menace toutefois, si cette pétition n'est pas bien accueillie, de changer en un jour de deuil le jour des noces de la reine.

Un grand nombre de réunions publiques ont eu lieu, dans le même but, dans diverses parties de l'Angleterre.

— Le *Diario* de Lisbonne dénonce une série de vexations commises par des vaisseaux anglais contre des bâtiments portugais, sous prétexte de réprimer ou d'empêcher la traite des noirs.

— Une lettre de Douvres annonce que les sommes d'argent embarquées dans cette ville, pendant la semaine dernière, s'élevaient à vingt tonneaux.

— Des lettres reçues de Hong-Hong (Chine), en date du 9 novembre, annoncent que le gouverneur Lin venait de rendre un édit par lequel il invite les indigènes à faire des achats d'armes et à se réunir en masse pour empêcher les Anglais d'opérer un débarquement. Il leur enjoint également d'exterminer les Anglais ou de les faire prisonniers s'ils tentaient de se procurer des denrées.

PORTUGAL. — Le chambre des députés de Portugal a commencé à manifester l'esprit qui l'anime. Des motions ont été faites pour demander communication de pièces relatives aux différends qui existent entre le Portugal et l'Angleterre, elles ont été prises en considération comme urgentes.

SUISSE. — Nous avons déjà annoncé que l'ambassade française avait reconnu le nouveau gouvernement du Tessin. La nouvelle est publiée ce soir officiellement par le *Moniteur parisien*.

BOURSE DE PARIS DU 30 JANVIER.

Cinq pour cent	112
Trois pour cent	80 70
Quatre pour cent	105 95
Actions de la banque	3140

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITZEL.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

ÉTUDE DE M^e DARMÈS, NOTAIRE A LYON, QUAI DE BONDY, N^o 165.

VENTE AUX ENCHÈRES,

VOLONTAIRE ET DÉFINITIVE,

Dans la salle des criées des notaires, située à Lyon, quai Saint-Antoine, n^o 31, au 2^e,

Par le ministère de M^e Darmès, notaire,

1^o D'une maison située à Lyon, quai d'Orléans, n^o 1;

2^o D'une maison située à Lyon, place de la Feuillée, n^o 2.

3^o D'une maison située à Lyon, rue des Farges, n^o 47;

4^o D'une maison de campagne située à Lyon, chemin de Champvert;

LE TOUT APPARTENANT A M. LIÈVRE AINÉ.

Le lundi 3 février 1840, à dix heures du matin, dans la salle des criées des notaires, située à Lyon, quai Saint-Antoine, n^o 31, au 2^e étage, par le ministère de M^e Darmès, notaire à Lyon, assisté de l'un de ses collègues, il sera procédé à la vente aux enchères des immeubles de M. Lièvre aîné. Ces immeubles seront divisés en cinq lots ainsi formés:

1^{er} lot.—Il sera composé d'une maison située à Lyon, quai d'Orléans, n^o 1, ayant caves voûtées, rez-de-chaussée, quatre étages et greniers, chaque étage percé d'une fenêtre sur le quai d'Orléans et de deux fenêtres sur la place de la Feuillée.

2^e lot.—Il sera composé d'une maison située à Lyon, place de la Feuillée, n^o 2, ayant caves voûtées, rez-de-chaussée et quatre étages, chaque étage percé de deux fenêtres sur la place de la Feuillée; elle est contiguë à la boucherie des Terreaux.

Ces deux maisons formant l'angle du quai et toute la façade de la place de la Feuillée seront par la suite d'une grande valeur (les bâtiments de la boucherie des Terreaux devant être incessamment démolis pour être remplacés par de belles constructions).

Il sera fait une enchère particulière sur chacun de ces deux lots, séparément, et il sera fait ensuite une enchère générale sur les lots réunis; et si l'enchère générale est supérieure aux enchères partielles, elle aura la préférence.

3^e lot.—Il sera composé d'une maison située à Lyon, quartier Saint-Just, rue des Farges, n^o 47, près de l'église Saint-Just; elle forme trois corps de bâtiments, avec cours et deux jardins; le premier corps de bâtiment est sur la rue des Farges; il a caves voûtées, rez-de-chaussée, trois étages et grenier, chaque étage percé de six fenêtres sur la rue des Farges. Le second corps de bâtiment est après la première cour; il a caves voûtées, rez-de-chaussée et deux étages. Le troisième corps de bâtiment a rez-de-chaussée et un étage. La toiture de ce dernier bâtiment forme une terrasse en bitume; de cette terrasse on découvre une partie de la ville de Lyon et toute la plaine du Dauphiné. Tous ces corps de bâtiments sont de la plus grande solidité, dans un état parfait de réparations et bien habités.

4^e lot.—Il sera composé d'une superbe maison de campagne, située à Lyon, chemin de Champvert, tendant de la place de Trion à Vaise, appelée la Maison des Sept-Boulets, qui restèrent dans la muraille lors du siège de 1793. La maison est toute en maçonnerie; elle a caves voûtées, rez-de-chaussée et premier étage formant en tout dix pièces toutes parquetées, plafonnées, boisées et tapissées; la toiture est en bitume formant terrasse. A côté de la maison bourgeoise, il y a un bâtiment pour le cultivateur. Le terrain attenant à la maison est clos de murs; il a une étendue de cent vingt ares environ, cultivé en vignes, jardin potager et d'agrément, avec une belle salle d'ombrage de six marronniers de la plus forte grosseur; le mur de chemin forme terrasse dans toute sa longueur; la vue est très-belle et très-variée.

5^e lot.—Il sera composé d'une parcelle de terrain située en face de la maison de campagne dont elle est séparée par le chemin de Vaise; cette parcelle de terrain a une étendue de soixante-douze ares environ, cultivés en labour, pré et jardin potager.

Il sera fait une enchère partielle sur chacun de ces deux derniers lots, et il sera fait ensuite une enchère générale sur lesdits deux lots réunis; et si l'enchère générale est supérieure aux enchères partielles, elle aura la préférence.

Comme garantie pour le vendeur et pour tous autres ayant-droit, les enchères ne seront reçues que par le ministère de MM. les notaires et de MM. les avoués de l'arrondissement, conformément aux statuts du corps des notaires du 7 novembre 1839.

Tous les frais d'adjudications seront payés suivant le tarif judiciaire.

Le cahier des charges dressé pour l'adjudication est déposé dans l'étude de M^e Darmès, notaire, auquel on pourra s'adresser pour les renseignements. (1632)

(8017) Mardi 4 février, à midi, il sera vendu, dans l'étude de M^e Laforest, notaire, à Lyon, rue de la Barre, et aux enchères, une petite maison neuve, située à Saint-Clair-sur-Bressé, au lieu de Vassieu, après la brasserie, composée d'une remise, d'une cour, d'un premier étage et d'un grenier. Il y a des eaux potables intarissables. On pourra céder un jardin.—Prix: 3,500 fr. Il y aura facilités pour les paiements.

ANNONCES DIVERSES.

(8004) A VENDRE.—Une charge d'AVOUÉ à la cour d'appel de Lyon. S'adresser à M. Bonnet, rue du Griffon, n^o 2.

(8009) A VENDRE.—Un GAZOMÈTRE en pleine activité, propre à éclairer 18 à 20 becs. S'adresser au café des Quatre-Saisons, à la Guillotière.

(8019) A VENDRE.—Très-bon fonds de CAFÉ, situé dans un des meilleurs quartiers de Lyon. On donnera des facilités pour le paiement. S'adresser à M^{me} Romme, rue Lainerie, n^o 7.

(8018) Dans la nuit du 30 au 31 janvier 1840, il a été volé au sieur Gonnard, propriétaire à la Tour-de-Salvagny, un cheval bai de cinq ans, taille de cinq pieds environ, ayant une légère marque en tête.

Les personnes qui auraient connaissance du détenteur actuel de ce cheval, sont priées d'en donner avis au bureau de la police, à la mairie de Lyon, ou bien d'en instruire la gendarmerie de la localité.

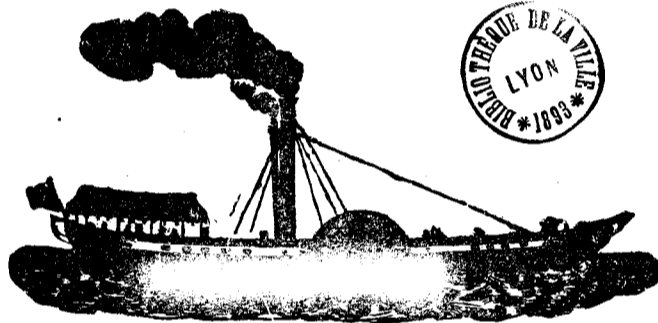
(7096) A LOUER de suite.—Magasin au rez-de-chaussée et premier étage composé de trois grandes pièces bien disposées pour la vente des articles du Beaujolais, rue Sirène, n^o 4, à Lyon.—S'y adresser.

(8020) A LOUER.—Grand magasin et cour, vaste entrepôt voûté, cours d'Herbouville, n^o 5, pouvant servir à un atelier de teinture ou autre établissement industriel. S'adresser à M. Guillermet, quai de Retz, 48.

(7081) On demande une somme de 7 à 8,000 francs pour l'agrandissement d'un commerce d'une nouvelle industrie. On tiendrait les écritures ambulantes. On pourrait donner une caution. S'adresser à M^e Dargaud, avoué, rue de la Loge.

(8008) On demande des commis-voyageurs pour la ville et les départements. S'adresser rue Saint-Dominique, n^o 1, au 2^e, le matin jusqu'à dix heures, et le soir de trois à quatre heures.

(8012) Les sieurs GUINET et PARISIS préviennent MM. les amateurs que, le 5 février prochain, ils recevront un grand assortiment de chevaux d'attelage et de chevaux de selle dressés.



LE BATEAU A VAPEUR EN FER LE PAPIN

DU RHONE

PARTIRA DU PORT DES CORDELIERS,

Dimanche 2 février, à six heures du matin,

POUR

AVIGNON, BEUCAIRE ET ARLES.

Ce superbe bateau, dont les machines sont à basse pression, se recommande par la supériorité de sa marche et l'élégance et la commodité de ses emménagements. (293)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GENERALES SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n^o 1. (162)

MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THURVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n^o 12. (2102)

(8005) A VENDRE A PRIX DE FABRIQUE, Par suite de liquidation définitive.

Une grande quantité de porcelaine blanche et dorée, cristaux, verrerie, faïence, porcelaine opaque, tôle vernie, etc.

S'adresser rue Saint-Pierre, 9.

ÉTUDES LATINES SIMPLIFIÉES.

COURS GRATUIT EN QUATRE-VINGTS LEÇONS

(SÉANCES D'UNE HEURE)

PAR M. BERTRAND, PROFESSEUR.

RÉSULTAT GARANTI: Connaissance exacte et complète de tous les principes de la langue latine, et traduction raisonnée des auteurs de cette langue.— Pour les DAMES: Intelligence de tout ce qui se chante aux offices de l'église.— Des places spéciales leur seront réservées.

OUVERTURE DÉFINITIVE

Le mercredi soir 5 février courant, à huit heures un quart précises. Les séances auront lieu trois fois par semaine seulement: les lundis, mercredis et vendredis.

ON SOUSCRIT, jusqu'au jour de l'ouverture inclusive, de deux heures à quatre, rue d'Égypte, 2, au 4^e, à l'angle du quai des Célestins.—Prix pour les frais: 20 f.

Leçons et répétitions particulières pour tout ce qui concerne les études des colléges.

A la même adresse.— EN SIX LEÇONS: Tenue des livres suffisante pour tout commerce ordinaire ou de détail. Prix: 20 f.— En quarante leçons: Tenue des livres complète.— Prix: 60 f. (8016)

GUÉRISON

DES

Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs,

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officielles

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix: 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n^o 23, à Lyon.— A Saint-Etienne, chez MM. Chermezon, pharmacien, rue de la Comédie. (2031)

DÉPURATIF VÉGÉTAL.

Le Sirop concentré de Salsepareille, de QUET, pharmacien à Lyon, approuvé par l'Académie royale de Médecine, est reconnu supérieur à tous les autres remèdes pour la guérison des maladies secrètes, des dartres, gales anciennes, rougeurs, démangeaisons, taches et boutons à la peau, de la goutte et des rhumatismes.— Brochure en 12 pages, indiquant le mode du traitement à suivre.

S'adresser, à Lyon, à la pharmacie de QUET, rue de l'Arbre-Sec, n^o 31.—Dépositaires: à Vienne, M. Bergeron; à Saint-Etienne, M. Martinet; à Rive-de-Gier, M. Marthoud; à Roanne, M. Chervet-Nourisson; à Chalon, M. Buret; à Charolles, M. Bert; à Bourg, M. Béraud. (2114)

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 30 JANVIER.

NOMBRE des ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	INTÉRÊTS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX FAIT.	COURS DU JOUR.
1,500	1,000	Juin et Déc.	Ecl. au gaz, C ^e Per.,	2,200	
1,000	700		Eclair. gaz, St-Etie.,		900
350	600		Eclair. au gaz Gren.,	1,050	
500	750		Ecl. au gaz S.-et-L.,	950	
400	700		Eclair. gaz (Dijon),	650	
3,000	750		Eclair. au gaz, trois villes du Midi,	"	
1,740	600		Eclair. gaz (Turin),	790	
Illimité.	1,000	Idem.	C ^e gén. m. R.-de-G.	700	
Idem.	1,000	Idem.	C ^e des mines del'Un.	600	
Idem.	1,000	Idem.	Soc. civ. m. de hou.,	"	
1,500	800	Idem.	Miu. Graug. et Cul.,	"	
4,000			C ^e des mines Thiol.,	660	
1,000	1,000		C ^e génér. des Tréf.,	"	
320	5,000	Décembre.	Bat. à vap. de Lyon à Arles,	6,200	
500	4,000	Jan. et Juil.	Soc. lyon. bat. à vap. Rhône supérieur,	4,280	
800	500		Gondoles à vapeur sur Saône, marc.,	400	
134	5,000	Idem.	Ponts sur le Rhône, Pont de la Feuillée,	"	950
4,500	1,000	par trimestr.	Pont Seguin,	2,265	
450	2,000	Idem.	Pont de l'Île-Barbe,	1,700	
300	2,000	Idem.	Pont et gare de Vaise	"	
220	2,000		Canal de Givors,	"	
1,800	1,000		Che. de fer, Lyon à St-Etienne,	4,900	
6,000	5,000	Jan. et Juil.	Moulins à v. de Per., Fonder. (Loi. Ardé.)	5,000	15,65
2,200	5,000	par an.	Tréfilerie et forges de Belmont (Isère),	1,200	2,000
240	5,000	Idem.	Banque de Lyon,	"	
800	1,000	Idem.	Caisse C ^e de best.,	"	
800	1,000	Idem.	Omniun,	"	
2,000	1,000	Idem.	Soc. river. d'assur.,	520	
700	750	30 m. et 30 s.		"	
Illimité.	2,000			"	